

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	19 avril 2011	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	19 avril 2011	En exercice: 29 Présents : 27 Votants : 28

Séance du mercredi 27 avril 2011

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi vingt sept avril deux mille onze à dix neuf heures, à la salle polyvalente de Saint-Aubin-sur-Yonne, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Alain GREMET (suppléé par Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU), Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

M. Jean-Pierre ROUSSEAU (suppléé par M. Alain GREMET),
Monsieur Laurent CHAT (pouvoir à Mme Gisèle DUMONT)
Madame Valérie BRUSIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : contrat avec SOREPAR et le papetier GOLBEY pour
l'intéressement du tri du papier

**OBJET : contrat avec SOREPAR et le papetier GOLBEY pour
l'intéressement du tri du papier**

Considérant qu'actuellement SOREPAR collecte le papier et procède à son traitement sans le versement à la Communauté de Communes du Jovinien d'un intéressement sur ce flux,

Considérant que la Communauté de Communes du Jovinien peut contractualiser avec le papetier GOLBEY, sous forme d'un contrat en tripartite entre ladite société, SOREPAR et la Communauté de Communes du Jovinien.

Considérant que SOREPAR continuera à trier et traiter le papier et versera à notre collectivité le produit du traitement sans prendre de commission.

**Le conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ACCEPTE la contractualisation avec le papetier GOLBEY

ACCEPTE le principe du contrat en tripartite entre ladite société, SOREPAR et la Communauté de Communes du Jovinien.

AUTORISE le président ou son délégué à signer les documents nécessaires.



Pour copie conforme,
La 1^{ère} Vice-Présidente,
Catherine DECUYPER

A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. Decuyper", written over a horizontal line.

Date de réception
par la Préfecture :

21/07/2011

date de publication :

22/07/2011